

Barème des honoraires de transaction

LMV Immobilier – Luberon Monts de Vaucluse Immobilier
Barème applicable à compter du 5 octobre 2026

Honoraires de transaction – vente de biens immobiliers

Prix de vente du bien	Honoraires TTC	Dont honoraires HT
Jusqu'à 200 000 €	Forfait de 12 000 € TTC	10 000 € HT
Au-delà de 200 000 €	6 % TTC du prix de vente	5 % HT

Les honoraires sont exprimés toutes taxes comprises, au taux de TVA en vigueur (20 %). Ils sont **à la charge du vendeur**.

Exemples

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
150 000 €	10 000 €	12 000 €
300 000 €	15 000 €	18 000 €
500 000 €	25 000 €	30 000 €
800 000 €	40 000 €	48 000 €

Ces exemples sont donnés à titre indicatif. Les honoraires définitifs sont ceux prévus au mandat.

Estimation hors mandat de vente

Prestation	Honoraires TTC	Dont honoraires HT
Rapport d'estimation écrit et motivé (succession, donation, divorce, partage...)	360 € TTC	300 € HT

Cette prestation est facturée uniquement en dehors d'un mandat de vente. Elle comprend la visite du bien et la remise d'un rapport d'estimation écrit. Il s'agit d'un avis de valeur établi par l'agence, qui ne constitue pas une expertise immobilière certifiée.

Informations complémentaires

- Les honoraires de transaction ne sont dus qu'à la conclusion effective de la vente, dans les conditions prévues au mandat.
- Le montant des honoraires est précisé dans le mandat signé avec le client, avant toute prestation.
- Les honoraires de transaction ne comprennent ni les frais de notaire, ni les diagnostics immobiliers obligatoires.

Mentions légales

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE IMMOBILIER (LMV Immobilier)

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social : 22 rue Bonnetterie, 13002 Marseille

R.C.S. Marseille 823 487 079 – Président : Xavier Benedetti

Carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 8401 2016 000 014 495

Assurance responsabilité civile professionnelle : AXA France IARD S.A., 313 Terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre Cedex – police n° 10818410304

Document établi conformément à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.